

apprendre
tout au long de la vie

L'INFORMATION

CONTINUE EXPRESS

ZOOM
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE
D'ÉDUCATION DES ADULTES
ET DE FORMATION CONTINUE

JUIN 2004
n° 1

TÉLÉ-OBJECTIF


Après le lancement du premier numéro de *L'INFORMATION CONTINUE*, bimestriel dédié à la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, nous avons décidé d'apporter un complément à celui-ci pour promouvoir la culture de la formation continue au Québec et permettre à tous les acteurs appelés à participer à l'implantation des mesures du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, d'être au fait de leur évolution. Nous sommes donc heureux de vous présenter *L'INFORMATION CONTINUE EXPRESS*, une publication consacrée à des articles de fond sur les actions en cours relativement aux mesures mises en œuvre. Dans cette première parution, *Gros Plan* sur le *Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans*.

ALAIN MERCIER,
Le directeur de la formation
générale des adultes

GROS PLAN

- Au Québec, un grand nombre d'élèves du secondaire, jusqu'à 35 % d'entre eux certaines années, n'obtiennent pas le diplôme dans les délais « normaux ». De multiples explications ont été données à ce phénomène : retard accumulé depuis le primaire, situation de crise personnelle, naissance d'un enfant, manque d'intérêt pour des études qui, souvent, n'offrent que peu de possibilités d'emploi. Le dernier motif, qui concerne principalement les garçons, correspond à une situation à laquelle il est possible de remédier car, heureusement, l'éducation des adultes permet aux jeunes d'effectuer un retour aux études. Dans cet esprit, en 2002-2003, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire est de 78,8 %. Ce taux s'élève à 70,9 % pour la seule formation générale. Parmi ces 70,9 % de diplômes de formation générale, 10,8 % d'entre eux ont été obtenus au secteur des adultes, ce qui contribue donc grandement à augmenter le taux de diplomation au Québec.
- Mais que faire avec les élèves qui « décrochent » de l'école? Comment les remotiver et redonner du sens à leurs apprentissages? Ce questionnement n'est pas nouveau. Il est le lot de bien des parents, des enseignantes et des enseignants devant l'échec scolaire.
- Depuis une dizaine d'années, colloques et recherches sur le décrochage se sont multipliés. En filigrane, un constat se dégage de ces derniers : l'école secondaire actuelle, conçue par nature pour gérer le flux des milliers d'élèves, s'adapte mal aux parcours singuliers, ceux d'élèves se trouvant hors des normes scolaires. Au fond, révèle Dominique Glasman,






professeure de sociologie à l'Université de Savoie, les élèves qui décrochent agissent comme des révélateurs : « Ils mettent en évidence plus fortement que d'autres les difficultés que le système n'a pas réglées ». Pour amener ces jeunes à « raccrocher », il importe de les rassurer et de les considérer comme des personnes à part entière, d'où l'importance de la dimension relationnelle. Il faut toutefois aussi se pencher sur les structures scolaires et donc revoir les modes de formation, individualiser les systèmes d'apprentissage et les programmes. Bref, on doit, d'une certaine façon, réinventer l'école.

Les mesures proposées dans le *Plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* vont d'ailleurs en ce sens, notamment celle qui concerne la mise en œuvre du *Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans*. Par l'intermédiaire de ce programme, les commissions scolaires et les organismes de la communauté sont invités à mettre en place des services de formation et d'accompagnement adaptés à la diversité des jeunes ayant quitté l'école sans avoir obtenu de diplôme et à offrir ainsi à ces derniers la possibilité de parfaire leur formation de base et d'obtenir un premier diplôme. Le défi à relever implique que l'on fasse appel à la souplesse, à la créativité et à la collaboration des milieux.

Qui est visé plus particulièrement par ce Programme? Les jeunes adultes qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles et qui ne sont pas inscrits aux activités de formation offertes actuellement par les commissions scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle ainsi que celles et ceux qui se sont



inscrits à ces services de formation mais qui ont décroché au cours de l'année. En 2001, on estimait à **75 000** le nombre de jeunes âgés de 16 à 24 ans qui ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles et ne fréquentaient plus l'école. Ces jeunes étaient en emploi, au chômage, prestataires de la sécurité du revenu ou n'avaient pas de soutien financier. Certains assumaient des responsabilités parentales, d'autres vivaient dans la rue. Une des caractéristiques du Programme est qu'on y propose des services de formation et d'accompagnement qui répondent aux réalités de vie de ces jeunes. Voilà une illustration concrète d'une offre axée sur l'expression de la demande. Dans le même esprit, une attention particulière sera apportée aux milieux défavorisés. En effet, dans ceux-ci, les risques d'échec scolaire sont plus élevés, et les efforts à consentir pour transformer la situation doivent être plus importants.

Dans un tel contexte, la collaboration de la communauté environnante est plus qu'essentielle si l'on veut atteindre ces jeunes ainsi qu'assurer leur participation aux activités de formation et leur persévérance scolaire. Les personnes et les organismes qui peuvent influencer la réussite des jeunes adultes sur le territoire de chaque commission scolaire sont donc appelés à se mobiliser et à travailler en partenariat à la mise en œuvre du Programme. Étant au cœur de celle-ci, les commissions scolaires agiront comme catalyseurs de la dynamique de partenariat. Pratiquement, il s'agira pour elles d'assurer la concertation entre les écoles secondaires, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle en vue d'une continuité des services qui sont offerts aux jeunes visés par le Programme. Elles inviteront les organismes concernés à participer à une équipe locale liée par une entente de partenariat. Celle-ci sera constituée de personnes représentant la commission scolaire, les centres locaux d'emploi, les centres jeunesse, les centres locaux de services communautaires, le Forum jeunesse, les organismes communautaires, tels les carrefours jeunesse-emploi, et les ressources externes de main-d'œuvre ainsi que les entreprises. Cette équipe tiendra lieu du « moteur » du Programme et devra élaborer un plan d'action commun après analyse de la situation sur les territoires des commissions scolaires qui y sont rattachées.

Clef du succès du Programme, le partenariat caractérise aussi le pallier national. Ainsi, le ministère de l'Éducation est responsable du suivi et du pilotage du Programme en collaboration avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux.

À ce jour, plusieurs avancées ont été faites au regard du Programme. Ainsi, au cours de l'année 2003-2004, on a ciblé pour expérimenter celui-ci durant une période de quatre ans vingt commissions scolaires, ce qui représente au moins une commission scolaire par région administrative. Celles-ci ont mis en place un mécanisme de concertation entre les écoles secondaires, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle. Elles ont décrit les services de formation et d'accompagnement offerts actuellement aux jeunes adultes dans les établissements, les moyens utilisés pour en assurer la continuité et la contribution des organismes de la communauté. Par ailleurs, trois documents ont été préparés pour soutenir les commissions scolaires dans leurs actions : le premier, *Cahier de mise en œuvre*, présente le Programme; le second, *Fiches descriptives*, présente des services de formation et d'accompagnement ayant été adaptés par des commissions scolaires; le troisième, *Cadre andragogique*, décrit les conditions à privilégier pour favoriser la réussite scolaire des jeunes adultes. En outre, une session de formation continue d'une durée de deux jours, portant sur la démarche et les outils liés à la mise en œuvre du Programme ainsi que sur les données sociodémographiques et les résultats de recherche relatifs aux jeunes adultes, a été donnée à Montréal et à Québec, en avril dernier, aux responsables du Programme issus des vingt commissions scolaires ciblées. Une rubrique Internet a été également conçue et mise en ligne afin de présenter les recherches, documents, outils et réalisations se rapportant au Programme.

Il est prévu que les activités suivantes auront lieu d'ici juin 2005 : formation destinée aux responsables de la mise en œuvre du

Programme dans les commissions scolaires participantes et portant sur les recherches dans le domaine et les outils relatifs au Programme; transmission, à ces mêmes commissions scolaires, de données socio-géographiques relatives aux jeunes adultes à joindre sur leur territoire; formation destinée aux gestionnaires de ces commissions scolaires sur l'utilisation du système de cartographie des données par territoires; diffusion des facteurs à prendre en considération relativement à la mise en place des services de formation et d'accompagnement; élaboration, par les équipes locales, d'un plan d'action commun dans lequel seront décrites les actions devant être menées en ce qui a trait aux jeunes adultes, à l'environnement éducatif et à la communauté; élaboration d'une entente de partenariat.

Les renseignements concernant les actions planifiées par les membres des équipes locales seront transmises au Ministère par l'intermédiaire des plans stratégiques des commissions scolaires et des plans de réussite des établissements d'enseignement.

En 2003-2004, 1 million de dollars a été consacré au Programme et, en 2004-2005, ce montant sera doublé.

D'ici juin 2007, l'offre de services de formation et d'accompagnement en formation générale des adultes et en formation professionnelle de chaque commission scolaire participant à la mise en œuvre du Programme sera adaptée à la situation des divers jeunes adultes visés (en emploi, parents, en difficultés, prestataires, etc.) par celui-ci, des moyens seront mis en place afin d'assurer la continuité des services et des ententes de partenariat seront conclues.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M. Lino Mastriani, responsable du dossier à la Direction de la formation générale des adultes ou avec Mme Hélène Tremblay, gestionnaire de programmes, et, pour en savoir plus, une visite sur le net s'impose au : www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/16-24.

- Lino Mastriani
lino.mastriani@meq.gouv.qc.ca
(418) 644-0220
- Hélène Tremblay
helene_tremblay@csmv.qc.ca
(450) 670-0730

Dans le prochain **Express,**
surveillez le **GROS PLAN**
sur *École-Famille-Communauté.*



Les commissions scolaires qui participent au Programme sont les suivantes :

Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire des Bois-Francis
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire des Samares
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire des Chic-Chocs

ÉQUIPE DE PRODUCTION

■ CONCEPT ET SOUTIEN
RÉDACTIONNEL
■ Andree Racine (MEQ)

■ RÉDACTION
■ Hélène Tremblay
(MEQ)
■ Lino Mastriani
(MEQ)

■ GRAPHISME
■ Maxine Jutras
(collaboratrice externe)

■ TRAITEMENT DE TEXTE
■ Annie Lavoie
(collaboratrice externe)

■ COORDINATION
DE L'ÉDITION
■ Suzanne Bélanger
(MEQ)
■ et Sharon Melanson
(MEQ)

41-3028

L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA FORMATION CONTINUE

Info  Apprendre
1 888 488-3888

L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA FORMATION CONTINUE. *Au bout du fil!*

La ligne *Info Apprendre* est un service téléphonique sans frais et confidentiel. Elle offre aide et référence à toutes les personnes qui désirent compléter une formation, allant de la formation de base à l'obtention du diplôme d'études supérieures de niveau collégial ou universitaire.

La ligne *Info Apprendre* dirige les personnes et les entreprises vers des fournisseurs de services répondant aux besoins suivants :
Formation de base ■ Service d'accueil, de référence et d'accompagnement ■ Service de soutien ■ Enseignement collégial ■ Enseignement universitaire ■ Aide financière ■ Développement des compétences de la main-d'œuvre ■ Aide à l'emploi ■ Formation à distance ■ Action communautaire autonome en alphabétisation